



Sexto 2 - Architecte

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à **outiller les intervenants des milieux scolaires** afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de **comprendre** ce phénomène et de **guider** les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : **la trousse Sexto**. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la **trousse Sexto** a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: [Maude Chevrier](#)

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Qu'elles sont primordiales et que l'ordre de celles-ci sont très importantes. Elles permettent que les jeunes se sentent écoutés, surtout pas jugés et qu'on les croit. Les étapes analysent l'ensemble de l'histoire sans entrer dans les détails personnels qui ne sont pas nécessaire de savoir. Elles permettent ultimement de cerner si l'acte était impulsif ou malveillant ce qui changera complètement le reste de l'intervention. Une fois que nos tâches comme intervenants sont faites et que la dénonciation a été faite avec des personnes de confiance dans son milieu scolaire et que ça nous amène à contacter la police, celle-ci pourra faire de la sensibilisation ou dans le cas d'un acte de malveillance, continuer le processus.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que c'est assez complexe et que les petits détails sont assez importants. C'est pourquoi l'utilisation de l'aide-mémoire est primordial de respecter à la lettre et de prendre le temps de bien prendre de celle-ci et de la trousse sexto avant de commencer n'importe quelle intervention pour bien faire les choses.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De voir si le jeune a des intentions malveillante ou non. Et surtout d'être capable d'intervenir sans aucun jugement envers l'investigateur. Je crois que le défi est là!